



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2026

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 07 septembre 2026 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 1^{er} septembre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme SABOURDY Stéphanie, Mme MAREC Perrine, M. MAGUER Mikaël, M. Nicolas RONCIERE, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme DEREDEL Guénaëlle donne pouvoir à Mme JARNO Sidonie, M. AMEEL Philippe donne pouvoir à M. MAGUER Mikaël, M. MAO Sullivan donne pouvoir M. BOZEC Pascal, Mme LAONET Anne donne pouvoir à Mme LE GARREC Virginie, M. PENVEN Sébastien donne pouvoir à M. LE BORGNE Yves

Etaient absents et excusés : -

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. MAGUER Mikaël

OBJET : Délibération n°202600907_04 Création d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune connaît une forte attractivité en termes de nouveaux habitants ce qui entraine une hausse de l'activité au sein de la mairie. Le poste d'agent d'accueil sera modifié en termes de temps de travail. Il est réduit de 35 heures hebdomadaires à 24 heures hebdomadaires.

Il est donc créé, à compter du 17 août 2026 l'emploi suivant, afin de refléter l'organisation actuelle des services :

- Agent d'accueil à temps non complet

Le tableau des emplois est donc mis à jour en conséquence, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal après avoir délibéré :

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la réunion de groupe du 31 août 2026 informant sur la création de poste ;

Considérant l'avis favorable du CST du 23 juin 2026,

- **de valider** la création du poste d'agent administratif polyvalent à temps complet
- **de l'autoriser** à signer tout acte afférent à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable.

Le secrétaire de séance
M. MAGUER Mikaël



Le Maire
Pascal BOZEC

